

évent des capitaux; cependant avant de prendre des mesures restrictives à cet égard, il serait sage de voir si nous ne trouvons pas dans la cote des valeurs françaises et emprunts français aux bourses étrangères une compensation suffisante.

13. Quel a été depuis dix ans le mouvement d'entrée et de sortie des métaux précieux?

Y a-t-il des indications qui permettent de compléter les renseignements recueillis par l'administration des douanes?

D'après les documents des Douanes, les importations de métaux précieux en France, du 1^{er} janvier 1853 au 31 décembre 1862, auraient été supérieures à l'exportation de plus d'un milliard et demi, mais il est plus que probable que cette somme a été absorbée en grande partie, si pas complètement, par les dépenses occasionnées par les guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique, de Chine, l'occupation de Rome et les achats de blé en 1856-1857. Nous ne parlerons pas des achats de coton depuis la crise américaine, attendu que depuis cette époque nos exportations en marchandises diverses ont été beaucoup plus importantes que les importations. (Ce sont cependant les achats de coton qui souvent ont servi de prétexte à la Banque de France pour augmenter ses bénéfices en surélevant son escompte).

On pourrait compléter les renseignements fournis par l'administration des Douanes, en demandant aux Chambres de commerce et aux Chambres consultatives de faire une enquête officielle près des commerçants des villes frontalières qui font des transactions avec les pays voisins; ainsi il est certain que les maisons de commerce de l'arrondissement de Lille, exportent en Belgique, pour leurs achats de lins, de toiles, de laines, de charbons etc., des sommes importantes en numéraire qui ne peuvent figurer dans les documents des Douanes.

14. Le déplacement du numéraire a-t-il lieu dans de fortes proportions?

Répondu en partie à l'article précédent: il serait utile de savoir dans quelle proportion et pour quel chiffre, la Banque de France a contribué à l'importation des métaux précieux en France dans le cours des années 1863-1864, pendant lesquelles elle a pu réaliser le bénéfice considérable d'environ 80 millions de francs.

15. Quelles opérations donnent lieu à ce déplacement? Exerce-t-il une influence sensible sur les transactions et sur le loyer de l'argent? Existe-t-il des moyens de détruire ou de limiter cette action?

Les sommes que le gouvernement a dû employer aux frais de guerres, l'entretien d'une partie de l'armée à l'étranger et les faits mentionnés aux réponses nos 2, 6, 9, 12, 13, ont certainement exercé une influence sensible sur les transactions et le loyer de l'argent; nous essaierons, en répondant aux autres questions, d'indiquer un moyen de combattre cette fâcheuse influence.

Le 15 mars 1865.

Un négociant.

Pour extrait: J. REDOUX.

Le *Moniteur du soir* du 16 publie la note suivante:

« Les dépêches du maréchal gouverneur général de l'Algérie confirment l'effet produit dans le sud par la défaite de Si Lala et par la mort de Si Mohammed-ben-Hamsa. Le seul point où quelque agitation existe encore est dans les Babors; des bruits répandus à Alger paraissent avoir exagéré beaucoup la situation; toutefois, les tribus suspectes sont surveillées de très près, et, si nos troupes ne pénètrent pas dans cette contrée, c'est qu'elle est encore protégée par les neiges et par des chemins impraticables. A tout événement, un bataillon de chasseurs à pied a été dirigé d'Alger sur Bougie. »

Le *Journal des Villes et Campagnes* a reçu un troisième avertissement dont voici le texte:

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur; Vu le numéro du *Journal des Villes et Campagnes* du 14 mars 1865, lequel contient à la première page un article signé: A. Pillet, commençant par ces mots: « La dernière séance du Sénat, » et finissant par ceux-ci: « doit prendre la parole. »

« Considérant que l'auteur de l'article, dans le Bulletin politique du journal, a transformé et dénaturé le discours de M. Rouland, sous prétexte de le discuter, et cité des fragments du compte-rendu officiel de la séance, qui ne permettent pas d'apprécier le sens et la portée de la discussion; que cet article constitue un compte-rendu autre que celui qui est seul autorisé par l'article 42 de la Constitution, et par le sénatus-consulte du 2 février 1861; Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852,

Arrête: Art. 1^{er}. — Un troisième avertissement est donné au *Journal des Villes et Campagnes* dans la personne de M. A. Pillet, gérant de ladite feuille et signataire de l'article ci-dessus désigné. Art. 2. — Le préfet de police chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 mars 1865.

« Signé: BOUDET.

Pour ampliation,

Le chef du cabinet: H. PÉRRET. »

On lit dans le *Constitutionnel*: Plusieurs journaux ont parlé d'une entrevue que notre ambassadeur à Rome aurait eue avec le Saint-Père, et il ont même raconté tous les détails de l'entrevue. Il n'est pas nécessaire d'être dans le secret de la diplomatie pour savoir qu'un ambassadeur est obligé, par ses fonctions, de visiter le souverain auprès duquel il est accrédité. Aussi n'avons-nous pas à examiner l'exactitude du fait même de l'entrevue. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'ambassadeur de France à Rome n'a pas été chargé de faire au Saint-Siège les communications dont les novellistes prétendent avoir reçu la confiance, et que, par conséquent, le Saint-Père n'a pas fait la réponse qu'on lui prête. — L. Boniface.

La nouvelle du traité conclu avec l'Espagne a soulevé une grande émotion dans la population péruvienne. Un détachement espagnol ayant débarqué au Calao, sa présence a entraîné un premier conflit. Les officiers qui le commandaient n'en persistèrent pas moins à se rendre à Lima, mais leur arrivée dans cette capitale devint l'occasion d'une grave émeute. La troupe dut se servir de ses armes; beaucoup de personnes ont été tuées ou blessées, et le gouvernement se vit réduit à proclamer l'état de siège à Lima et au Calao. Les dépêches parlent d'un complot pour renverser le gouvernement qui aurait été découvert et aurait entraîné de nombreuses arrestations parmi lesquelles on cite celle de l'ancien président général Castillo. On craint que les violences dirigées contre les Espagnols ne suscitent de nouvelles difficultés avec l'amiral Pareja.

M. Lentze, ingénieur prussien, vient de publier, par ordre de son gouvernement, les plans du canal maritime destiné à relier la Baltique à la mer du Nord, et dont il avait été chargé d'étudier la construction. Ce canal, d'un parcours de 85 kilomètres, partirait de la baie d'Eckernförde, dans la mer Baltique, pour aller aboutir au port de Sainte-Marguerite, sur l'Elbe. Il aurait 70 mètres de large et une profondeur de 9 mètres 1/2, de manière à être accessible aux navires de guerre de premier rang. Les frais de construction de cette voie navigable sont évalués à plus de cent millions de francs.

Un décret impérial élève à la dignité de sénateur: M. Devienne, premier président de la Cour impériale de Paris; M. le général Mellinet, commandant supérieur de la garde nationale de la Seine; M. le général Fleury, aide de camp et premier écuyer de l'Empereur; M. Henri Chévreau, préfet du Rhône.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Le 9 mars 1865, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots, à Paris et dans les succursales,	424.981.239 08
Effets échus hier, à recevoir ce jour,	7.774.886 92
Portefeuille de Paris, dont 61,662,094 fr. 69 c. provenant des succursales,	240.228.184 27
Portefeuille des succursales, effets sur place,	273.947.474 »
Avances sur lingots et monnaies,	15.717.831 55
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.871.400 »
Avances sur effets publics français	13.933.900 »
Avances sur effets publics français, dans les succursales	8.296.800 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	28.195.400 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer des succursales,	16.108.500 »

Avances sur obligations du Crédit foncier,	487.100 »
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales,	286.850 »
Avances à l'Etat (convention du 12 juin 1857)	60.000.000 »
Rentes de la réserve,	12.980.750 14
Rentes (fonds disponibles)	36.656.737 91
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857.)	100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales,	8.420.483 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales,	653.547 29
Divers,	6.567.363 31
	1.258.108.447 57

PASSIF.

Capital de la Banque,	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	7.035.535 22
Réserves mobilières,	22.105.750 14
Réserves immobilières de la Banque,	4.000.000 »
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	777.523.125 »
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales,	5.041.185 95
Compte courant du Trésor, créditeur,	83.837.972 74
Comptes courants de Paris,	129.647.424 35
Comptes courants dans les succursales,	23.819.674 »
Dividendes à payer,	1.589.367 75
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	7.176.078 82
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales,	2.789.444 05
Divers,	11.042.890 55
	1.258.108.447 47

Certifié conforme aux écritures Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Rome, 17 mars.

Le *Journal de Rome* déclare complètement fausses les assertions du *Mémorial diplomatique* du 12 mars, au sujet de prétendues bases d'arrangement qui auraient été convenues, à Rome, à la suite d'une mission remplie auprès du Pape par un diplomate belge, M. Kint de Roodenbeek, à qui cette tâche aurait été confiée par l'empereur Maximilien avant son avènement au trône.

La Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants:

L'Empire et le clergé mexicain, par l'abbé Testory, aumônier de l'armée française au Mexique;

Les Musées d'Italie et dissertation sur la peinture moderne, par Viardot.

La guerre et les armées permanentes par Larroque, ancien directeur de l'académie de Lyon;

Histoire ecclésiastique du schisme entre l'Orient et l'Occident (en latin) par Picler.

Le dernier Pape (en italien), par Louis Gualterio;

Réflexions sur la question des aumôniers du clergé palatin de Naples, (en italien).

New-York, 3 mars (soir).

Une correspondance du *World* annonce qu'une bataille a été livrée, le 24 février, à Salisbury plain entre Sherman et Johnston. Celui-ci aurait attaqué une colonne de l'armée de Sherman, mais le résultat est resté incertain. Au commencement, l'avantage était du côté des confédérés, mais Sherman ayant réuni ses deux colonnes, a repoussé les attaques de son adversaire qui a alors repassé la rivière Taskin, et rejoint le gros de l'armée confédérée. On ajoute que dans cette position, Johnston attend Sherman; on croit que Johnston est à la tête de 80,000 hommes.

Les journaux de Richmond blâment Johnston. Ils assurent que Sherman et Schefield ont fait leur jonction à Goldsborough et ils expriment la crainte que Hood et Hardee ne puissent pas rallier Johnston.

Des bruits contradictoires courent au sujet de Petersburg. On dit que les confédérés font des préparatifs pour évacuer cette place.

Le Sénat de Virginie a autorisé le gouvernement à armer les nègres virginien pour la défense de Richmond et d'autres points menacés par les fédéraux.

Un membre du congrès confédéré, M. Foote, a été expulsé de cette assemblée.

New-York, 4 mars soir.

Le message de M. Lincoln n'indique aucun changement politique, ne fait aucune allusion aux relations des Etats-Unis avec les puissances étrangères.

New-York, 3 mars, soir.

La Chambre des représentants à Washington a adopté la résolution, déjà votée par le sénat, de ne jamais reconnaître la dette confédérée.

La tribune dit que le silence gardé par le discours de l'Empereur des français, au sujet des affaires d'Amérique, ne doit aucunement faire présumer que les relations entre les deux pays ne soient pas amicales.

New-York, 8 mars.

On n'a aucune information authentique de Sherman. — Le bruit court que Sheridan a occupé Charlottesville et battu Early. Ce dernier aurait été fait prisonnier.

Or, 197. Change sur Londres, 213 3/4. Change sur Paris, 2 60 1/2 à 2-63. Bond 111 1/2. Coton 81 à 82. Le projet de confédération des Etats du Canada a été rejeté par le nouveau Brunswick.

Turin, 17 mars.

Dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés, le ministre des affaires étrangères, répondant à une interpellation sur les événements qui s'accomplissent à Montevideo, a déclaré l'intention du gouvernement de protéger efficacement la colonie italienne, si nombreuse dans ces contrées.

Le gouvernement fera tous ses efforts pour atténuer les maux de la guerre, sans recourir à aucune intervention politique.

Londres, 16 mars.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate une augmentation de 670,573 livres sterling sur le compte du trésor; de 123,651 sur le numéraire et de 255,598 sur le portefeuille.

Il y a diminution de 118,877 liv. st. sur les comptes des particuliers et de 185,340 sur les billets.

Trieste, 16 mars.

Le paquebot du Levant apporte des nouvelles d'Athènes du 11. La démission du président du Conseil, l'amiral Canaris, avait été acceptée. M. Comunduro avait été chargé de la présidence du conseil et du portefeuille de la justice. Le ministre des affaires étrangères, M. Buduris, avait pris provisoirement le portefeuille de la marine et M. Anargyros celui de l'intérieur.

Vienne, 17 mars.

Le bruit circule que M. Schmerling aurait donné sa démission.

Hambourg, 17 mars.

L'avènement d'un cabinet conservateur est attendu à Copenhague.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

AVIS

La circulation dans la rue Blanchemaille entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Vincent-de-Paul sera interdite aux voitures à partir du lundi 20 mars.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, l'Empereur a daigné, comme les années précédentes, donner un témoignage de sa bienveillance à un certain nombre de maires, dont le ministre lui a signalé la longue administration et le dévouement éprouvé aux intérêts publics, et a nommé ces fonctionnaires dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Parmi ces maires, nous trouvons le nom de M. Lefebvre, maire de Linselles (Nord); M. Lefebvre, maire de Linselles (Nord); 33 ans de services. Administre avec distinction une commune importante qui lui doit sa prospérité.

Par décret impérial en date du 11 mars; a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le sieur Jean-François-Antoine Delangle, gendarme à la compagnie du Nord: 23 ans de services, 6 campagnes.

La cour impériale de Besançon vient de prononcer un arrêt qui importe de rendre public, afin de prémunir les agents d'une industrie qui tend à se répandre de plus en plus dans nos campagnes, contre la responsabilité qu'ils encourrent en négligeant certaines précautions qui intéressent d'ailleurs très-vivement la sécurité publique. Cet arrêt déclare coupable d'incendie par imprudence (Art. 438 du Code pénal) et condamne à une amende de 100 fr. un propriétaire de machine à battre qui, faisant fonctionner cette machine dans des bâtiments d'exploitation, avait occasionné un incendie. Le corps de la locomobile avait été installé dans une grange, le foyer et la cheminée étant en dehors, mais à une telle proximité du bâtiment que le tuyau de la cheminée était à peine à un mètre de la toiture. Des étincelles échappées de la machine à vapeur avaient pénétré sous le toit ou étaient tombées sur un tas de paille amoncelée autour du battoir et y avait mis le feu. Le bâtiment a été brûlé tout entier, ainsi que les récoltes qu'il renfermait. Les flammes s'élevaient même communiquées à une maison voisine qu'elles avaient également réduite en cendres.

La cour a décidé que le propriétaire de la locomobile avait commis une imprudence grave en négligeant de couvrir le dessus de la cheminée de la machine à battre d'un chapeau en toile métallique, à mailles serrées, qu'on y adapte d'ordinaire, afin d'intercepter le passage de toute parcelle de feu, et surtout en rapprochant du toit de la maison une machine qui présente un certain danger, quelles que soient les conditions de solidité et de sécurité dans lesquelles elle a été établie.

Il n'est personne qui ne connaisse au moins par oui-dire le spiritisme et les pratiques exercées par les adeptes de cette soi-disant science occulte.

Au dix-neuvième siècle, on ne veut plus croire aux miracles; mais si un intriguant, quel qu'il soit, va partout, disant qu'il évoque les morts, converse avec eux et en obtient des révélations surprenantes, il trouve une foule d'imbéciles qui ajoutent foi en ses paroles et se laissent prendre à un piège aussi grossier — il est vrai de dire qu'il trouve aussi le chemin de la bourse de ces gens trop crédules et sait leur soutirer bon nombre de pièces cent sous pour le plus grand bien des vivants et des morts...

Dans ce siècle d'esprits forts, on rejette bien loin et on sourit de dédain au seul nom des plus belles institutions du moyen-âge; mais on en conserve les superstitions les plus absurdes: ce qui s'appelait alors la nécromancie, l'astrologie, la sorcellerie, en un mot, se nomme maintenant le magnétisme, les tables tournantes, le spiritisme. Les sorciers sont morts, vivent les médiums!

C'est le spiritisme qui nous fournit aujourd'hui l'anecdote suivante:

Il y a quelques jours, une assez nombreuse société se trouvait réunie dans un salon de Roubaix. La conversation vint à tomber sur le spiritisme, dont tout le monde se moqua.

Seule, une des personnes présentes qui ne brille ni par son esprit, ni par son savoir et qui pour nous servir d'une expression en vogue, ne cesse de tirer le diable par la queue, se montra chaud partisan de l'évocation des morts.

Il cita, pour convaincre ses auditeurs, exemple sur exemple et finit par s'écrier: « Moi qui vous parle, j'ai évoqué hier l'esprit de M. de Morny et j'ai eu l'honneur de m'entretenir longtemps avec lui. Il a répondu à toutes mes questions; je suis initié aux mystères les plus obscurs de la politique moderne. Je pourrais, si je voulais m'en donner la peine, faire des volumes... »

Tout-à-coup, une jeune dame interrompit l'orateur en lui disant: « On assure, monsieur, que le duc de Morny a laissé une fortune évaluée à plus de dix millions. Vous avez sans doute demandé à son esprit le secret pour en laisser autant à vos enfants?... »

On devine le fou rire qui accueillit ces paroles. Quant au spiritiste il se retira honteux, comme un renard qu'une poule aurait pris.

Un vol important a été commis à Roubaix dans la nuit du jeudi au vendredi.

Un horloger, habitant la rue de Blanchemaille, avait laissé ouverts les volets d'une tenière où il expose habituellement les montres qu'il est chargé de réparer; profitant de cette inconcevable négligence, des voleurs ont détaché une vitre et ont pu enlever, sans être inquiétés, toutes les montres à leur portée et au nombre de quarante.

On est sur les traces des coupables, l'importance du vol est évaluée à 400 francs.

Jeudi, une jeune fille assez proprement vêtue se présentait dans un magasin de modes de Tourcoing et y faisait quelques emplettes. Elle se disait envoyée par une dame dont elle cita le nom et on lui abandonna sans défiance la marchandise.

Ce ne fut que le lendemain que la marchandise de modes apprit, par une circonstance fortuite, qu'elle avait été achetée d'une escroquerie. On porta plainte et hier la police de Roubaix arrêtait la voleuse qui a fait les aveux les plus complets et a été mise à la disposition du parquet.

La police de Roubaix vient de mettre en arrestation le nommé A. Lemoine, accusé de faux en écritures de commerce.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 17	le 18	hausse	baisse
3 1/2 ancien	67.20	67.45	+	23 5
4 1/2 au compt.	94.70	94.75	+	5

VILLE DE ROUBAIX.

CONCERT

Vocal et Instrumental

offert par la société

L'UNION CHORALE

à ses Membres honoraires,

Le 27 Mars 1865,

dans le grand Salon de l'Hôtel-de-ville

avec le concours de M. DELBAR, Baryton, Soliste de la société l'Avenir de Lille. *Partie instrumentale*: MM. D. CATTEAU, L. VANDEPEUTE, MERCIER, DUHAMEL, H. CATTEAU et CORNILLE.

PROGRAMME:

Première partie.

- 1 Le Chant des Amis, chœur par la Société. A. THOMAS.
- 2 Air varié pour Cor, exécuté par M. MERCIER.